

BRUXELLES PATRIMOINES

N°014

AVRIL 2015

DOSSIER LA FORÊT DE SOIGNES

VARIA

Le Jardin zoologique de Bruxelles

Les parcs de Laeken dans
leur contexte

Le Prix du Paysage
du Conseil de l'Europe



UNE PUBLICATION DE BRUXELLES DÉVELOPPEMENT URBAIN

LA VALEUR EXCEPTIONNELLE DE LA FORÊT DE SOIGNES BIENTÔT RECONNUE À L'UNESCO ?

ISABELLE LEROY

HISTORIENNE DE L'ART, DIRECTION DES MONUMENTS ET DES SITES



Vue de la Forêt de Soignes
(Schmitt-GlobalView © SPRB).

Poumon vert de la capitale, la forêt de Soignes est généralement reconnue comme l'une des plus belles hêtraies cathédrales d'Europe. Elle occupe une superficie d'environ 5.000 ha, 74 % de sa superficie est recouverte de hêtres et 13,5 % de chênes indigènes, le solde étant occupé par une variété d'espèces de feuillus et de résineux. Protégée par arrêté royal du 2 décembre 1959 et s'étendant sur le territoire des trois Régions, elle bénéficie d'une riche biodiversité et s'avère le réceptacle d'un patrimoine génétique souvent ignoré du grand public. Ce sont ces particularités, reconnues par les plus hautes instances scientifiques européennes, qui pourraient déboucher prochainement sur une inscription de la forêt de Soignes ou plus précisément de ses réserves naturelles intégrales sur la très convoitée liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

La forêt de Soignes viendrait en effet s'intégrer, à titre d'extension, dans un bien naturel sériel figurant déjà sur la liste du patrimoine mondial, les *Forêts primaires de hêtres des Carpates et forêts anciennes de hêtres d'Allemagne*, qui s'étend actuellement sur trois pays (Allemagne, Slovaquie et Ukraine) en participant à un ambitieux projet transnational réunissant près de dix-huit états européens. Cette série représente un exemple exceptionnel de forêts tempérées complexes, non perturbées, témoignant du processus de leur expansion à la période post-glaciaire, qui offrent des structures écologiques très complètes et illustrent les processus de peuplements purs et mixtes du hêtre européen dans des conditions environnementales diverses. Les sites de forêts sélectionnées constituent un précieux réservoir génétique de hêtres mais aussi de nombreuses espèces associées et dépendantes de ces habitats. Elles représentent non seulement toute la diversité que l'on trouve à

travers l'Europe mais sont aussi de taille suffisante pour maintenir les processus naturels nécessaires pour assurer la viabilité écologique à long terme de l'écosystème global.

La majorité de la forêt de Soignes est boisée depuis la dernière phase de glaciation. L'ancienneté du boisement est attesté par les «delles», petites vallées sèches, qui ont gardé leur relief car protégées de l'érosion naturelle par le couvert forestier, contrairement aux zones agricoles voisines qui ont été aplanies. Les analyses prouvent que le sol de la forêt de Soignes est inchangé depuis la dernière période de glaciation, soit entre 10.000 et 15.000 ans. Ce sol «fossile» constitue un cas presque unique en Europe. Le caractère remarquable de la forêt est lié à ces hêtres dont certains ont plus de 250 ans et atteignent une hauteur de 50 m donnant à la forêt son caractère de «cathédrale» verte. Plus d'un tiers des ressources forestières a plus de 180 ans ce qui est un exemple unique en Europe occidentale. En outre, ces peuplements anciens, ainsi que la présence d'arbres morts, sont des facteurs favorisant la biodiversité. De nombreuses espèces de champignons, d'insectes et de chauffe-souris y trouvent refuge. La partie proposée pour inscription sur la liste du patrimoine mondial couvre une superficie de 272 ha. Le reste de la forêt devrait constituer la zone tampon demandée par l'Unesco.

À cheval sur les Régions bruxelloise, flamande et wallonne, cette candidature nécessite une véritable collaboration interrégionale, scellée dans un accord interministériel en novembre 2014. Cette collaboration doit déboucher sur l'introduction prochaine de la forêt de Soignes sur la liste indicative de la Belgique à l'Unesco, étape préalable indispensable avant l'introduction d'une candidature officielle à l'Unesco et l'adaptation des plans de

gestion afin de s'assurer de la bonne préservation des zones définies et des valeurs qui ont été identifiées pour figurer dans ce cadre. Une décision de l'Unesco sur le dossier d'extension des forêts primaires de hêtres est attendue au plus tôt pour 2017.

Dans la déclaration d'intention, les trois Régions s'engagent également à examiner si l'ensemble de la forêt de Soignes pourrait être reconnu comme patrimoine mondial sur base de critères culturels et naturels. Une étude doit être lancée à cette fin. Dans un premier temps, les valeurs paysagères et archéologiques particulières, ainsi que les vestiges historico-culturels de l'ensemble de la forêt seront inventoriés. Une deuxième phase consistera à étudier leur éventuelle «valeur universelle exceptionnelle», sur base d'un ou plusieurs critères culturels, et à faire une analyse comparative en la matière. Dans une troisième et dernière phase, on examinera si la forêt de Soignes peut entrer en ligne de compte pour d'autres statuts internationaux.

Cette étude permettra d'apporter une réponse approfondie aux résolutions parlementaires relatives au statut Unesco de la forêt de Soignes. En effet, tant au Parlement bruxellois et au Parlement flamand qu'au Parlement wallon, des résolutions ont été adoptées ces dernières années en ce sens [respectivement les 2 juillet 2010, 22 juin 2011 et 20 février 2013], suggérant que la reconnaissance de la forêt de Soignes comme patrimoine mondial soit envisagée.

Un dossier à suivre très prochainement.

Liens utiles :
<http://whc.unesco.org/fr/list/1133/>

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basy, Stéphane Demeter,
Paula Dumont, Murielle Leseqque,
Cecilia Paredes, Brigitte Vander Bruggen
et Anne-Sophie Walazyc.

RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Murielle Leseqque

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

COORDINATION DU DOSSIER

Murielle Leseqque

AUTEURS / COLLABORATION RÉDACTIONNELLE

Paulo Charruadas, Bruno Campanella,
Mimi Debruyn, Yannick Devos,
Paula Dumont, Patrick Huvenne,
Wim Lambrechts, Roger Langohr,
Catherine Leclercq, Harry Lelièvre,
Isabelle Leroy, Marc Meganck,
Jean-François Plumier,
Grégory Reinbold, Karim Sartou,
Blanche Tirtiaux, Bart Vanmontfort,
Brigitte Vander Bruggen,
Stéphane Vanwijnsberghes,
Anne-Sophie Walazyc.

TRADUCTION

Gitracom, Data Translations Int.

RELECTURE

Martine Maillard et le comité de rédaction.

GRAPHISME

The Crew Communication

IMPRESSION

Dereume Printing

DIFFUSION ET GESTION DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Bruggen.
bpeb@sprb.irisnet.be

REMERCIEMENTS

L'équipe du Centre urbain, Olivia Bassem,
Ann Degraeve, Sylvianne Modrie.

ÉDITEUR RESPONSABLE

Arlette Verkruyssen, directeur général
de Bruxelles Développement urbain de la
Région de Bruxelles-Capitale, CCN
– rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.

Les articles sont publiés sous la
responsabilité de leur auteur. Tout droit
de reproduction, traduction et adaptation
réservé.

CONTACT

Direction des Monuments et des Sites-
Cellule Sensibilisation
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.
<http://www.monument.irisnet.be>
aatl.monuments@sprb.irisnet.be

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la
recherche des ayants droit, les éventuels
bénéficiaires n'ayant pas été contactés
sont priés de se manifester auprès de la
Direction des Monuments et des Sites
de la Région de Bruxelles-Capitale.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAM – Archives d'Architecture Moderne
AGR – Archives générales du Royaume
APR – Archives du Palais royal
ARB – Académie royale de Belgique
ARP – Archives René Pechère
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
CEBE – Commission de l'Environnement
de Bruxelles et Environs asbl
CDBDU – Centre de Documentation
de Bruxelles Développement urbain
DMS – Direction des Monuments et
des Sites
IRSN – Institut royal des Sciences
naturelles de Belgique
KBR – Bibliothèque royale de Belgique
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor
het Kunstpatrimonium / Institut royal
du Patrimoine artistique
MRAH – Musées Royaux d'Art et d'Histoire
MRBAB – Musées royaux des beaux-arts
de Belgique
ONF – Office National des Forêts
SPRB – Service public régional
de Bruxelles
ULB – Université libre de Bruxelles

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2015/6860/004

Dit tijdschrift verschijnt ook
in het Nederlands onder de titel
« Erfgoed Brussel ».